

Le Monde
pour **Directmatin** PLUS

Transports. Exit la carte Orange. Après 34 ans de services, le coupon magnétique laisse la place à la carte à puce. La RATP compte bien exploiter les opportunités commerciales de ce virage numérique.



Pour l'utilisateur, les gains de l'abandon du «vieux» coupon sont très minces.

© G. ROLLE/REA

Anonymat à 5 euros

► Acquérir un passe «Découverte», qui, selon la Cnil, garantit l'anonymat des usagers lors de leur transport, coûte 5 euros aux usagers. «Nous avons voulu, en le rendant payant, responsabiliser les voyageurs. Éviter qu'un individu cumule plusieurs passes», explique-t-on au Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif). 5 euros, représenteraient le coût de réalisation d'un passe.

► Le passe Navigo classique est pour sa part gratuit. Néanmoins, en cas de perte ou de vol, les titulaires devront déboursier la somme de 8 euros, soit 60% de plus que le passe «Découverte», pour son remplacement.

De la carte Orange au passe Navigo La RATP veut «optimiser» ses bases de données

Vestige du XX^e siècle perdu dans celui du numérique, la carte Orange et son coupon magnétique (qui datent de 1975) feront, samedi, leurs derniers voyages sur le réseau francilien de transport public. Place au seul passe Navigo! Une carte à puce dotée d'une antenne qui lui permet de communiquer avec les bornes disposées à l'entrée du métro ou d'un bus (radio-identification). Un passe qui, depuis 2005, fait office de carte Orange.

Pour l'utilisateur, les gains de l'abandon du vieux coupon sont ténus. Outre la possibilité de rechargement du passe automatique, qui évite l'attente au guichet en début de mois, «le passage au tourniquet est plus court», assure la RATP. Le temps gagné est infime mais, multiplié par le nombre de voyageurs, «cela fluidifiera le flux de passagers» explique Patrick Docquier, responsable des systèmes d'information.

Le vrai «+produit» est au bénéfice de la RATP et de ses partenaires commerciaux. Les données personnelles délivrées lors de l'achat du passe permettront de «faire de la relation client», pour-

suit Patrick Docquier. La RATP va pouvoir faire des offres commerciales ciblées, adaptées aux profils socioprofessionnels des usagers franciliens, en exploitant une énorme base de données. «Nous allons, par ce biais, fidéliser les clients», dit encore ce spécialiste.

Pour certains, il s'agit d'une intrusion dans l'espace privé des usagers. «Déjà la RATP, JCDecaux et Publicis ont, via un partenariat, criblé le métro de panneaux publicitaires interactifs capables d'envoyer de la publicité sur les téléphones portables situés à proximité via une connexion Bluetooth. Quels seront les éléments que la RATP intégrera dans les puces des centaines de milliers d'usagers des transports publics? Personne ne le sait», avertit Jean-Marc Manach, journaliste et co-organisateur des Big Brother Award, un collectif qui désigne chaque année l'organisation qui s'est «la plus distinguée dans sa promotion de la surveillance et du contrôle des individus». La RATP a assuré, hier, que la connexion Bluetooth des panneaux publicitaires n'est pas activée.

La Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a pour sa part rappelé qu'«aller

et venir librement, circuler anonymement relève des libertés fondamentales dans nos démocraties». Elle a invité le transporteur à créer un passe anonyme. En septembre 2007 est donc né le passe «Découverte», «dont les données de validation ne sont pas associées à un numéro d'abonné, ce qui le rend anonyme» assure la Cnil. Pour s'assurer de la mise à disposition de ce nouveau passe, la Commission a effectué une opération de testing dans une vingtaine de stations. «Médiocres, voire dissuasifs» sont les adjectifs choisis par la Cnil pour évaluer les efforts de la RATP.

Le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) reporte la responsabilité de la diffusion du passe anonyme sur la RATP. Cette dernière estime que des efforts de formation des personnels ont été réalisés depuis le testing de la Cnil et que le problème est réglé. Pourtant, le site internet dédié au passe navigo - navigo.fr - ne fait toujours pas mention de l'existence d'un passe anonyme. ■

Eric Nunès

«Circuler anonymement relève des libertés fondamentales dans nos démocraties»

La Commission nationale de l'informatique et des libertés

CET APRÈS-MIDI DANS **Le Monde**

Posez vos questions
à Jean-François Copé